

Info**travaux**

septembre 2025

Forêt domaniale de Marly

Aujourd'hui l'ONF prévoit une coupe sanitaire suivie d'une plantation de la parcelle 352 située sur la commune de Marly-Le-Roi.

Une coupe sanitaire suivie d'une plantation



Si la santé des peuplements est critique et ne permet plus d'assurer la régénération naturelle de la forêt (maladie et crise sanitaire par exemple), tous les arbres dépérissants ou morts sont coupés. Une plantation est ensuite programmée l'hiver suivant pour assurer le renouvellement de la forêt.

Informations coupe

Parcelle	352
Surface	3,38 hectares
Type de peuplements	Châtaignier
Date de début des travaux	Septembre 2025
Durée du chantier	6 mois (en fonction des conditions météorologiques) extraction des bois comprise



Des coupes nécessaires pour renouveler la forêt

>> La parcelle 352 est peuplée de châtaigniers, affectés par la maladie de l'encre. La maladie de l'encre est due à un pathogène. Avec des hivers moins rigoureux, le pathogène se multiplie et se propage d'arbre en arbre grâce à l'eau présente dans les sols et provoque la nécrose des racines par lesquelles les arbres se nourrissent. Avec un système racinaire défaillant, et des épisodes de sécheresses estivales de plus en plus marqués, les châtaigniers très sensibles ont de plus en plus de mal à s'alimenter en eau et dépérissent, ce qui entraîne leur déclin, puis très rapidement leur mort. Il n'y a pas de traitement pour lutter contre cette maladie.

Pour **assurer le renouvellement forestier**, les forestiers ont programmé une coupe sanitaire qui prélèvera l'ensemble des châtaigniers dépérissant et dangereux. Une plantation de jeunes chênes et de fruitiers sera ensuite réalisée sur les zones traitées, afin d'assurer la pérennité du peuplement.

Qui va couper le bois ?

Cette coupe sera réalisée **par exploitant extérieur à l'ONF**. Un agent forestier contrôlera régulièrement l'avancé des travaux et la remise en état du site.

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public



Après cette coupe ?

La parcelle 352 va bénéficier **d'une plantation l'hiver prochain (2025/2026)** d'essences variées, adaptées au sol et au climat et tolérantes au pathogène : les forestiers prévoient la plantation d'arbres « en mélange » avec la plantation de chênes, poiriers, pommiers et alisiers afin de **garantir la diversité des peuplements et leur résilience**.

Les jeunes plants seront par la suite protégés de la dent des grands herbivores par des protections individuelles.

Où va le bois prélevé ?

Parce qu'avec le bois tout se trie et rien ne se perd les bois font l'objet **d'un tri par l'ONF**.

Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- pour les produits de qualité, en bois d'œuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...);
- Pour les produits de faible qualité en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes.

Plan de la coupe



**Coupe sanitaire suivie
d'une plantation**

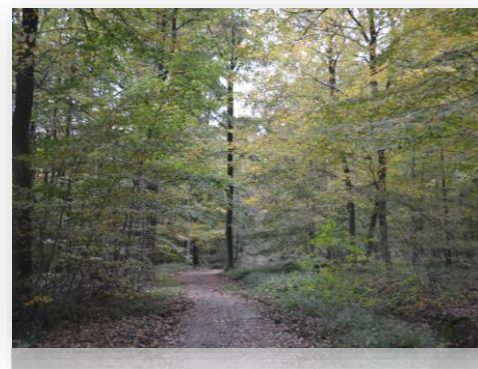


La forêt domaniale de Marly

A 20 km à l'ouest de Paris, la forêt domaniale de Marly est insérée dans un paysage urbain entre Saint-Germain-en-Laye et Versailles.

Ce massif de 1.749 ha est composé presque exclusivement de feuillus, où chênes et châtaigniers sont rois.

L'histoire a marqué la forêt : abbayes, forteresses médiévales, domaine de chasse, et une situation stratégique pour la protection de Paris qui a laissé des ouvrages militaires.



Une sylviculture spécifique à l'Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
27 rue Edouard Charton
78000 Versailles

Ag.versailles@onf.fr